



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Remboursement de l'accise sur le gazole non routier

Question écrite n° 10337

Texte de la question

M. Timothée Houssin interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur ses récentes déclarations sur le remboursement de l'accise sur le gazole non routier (GNR) utilisé pour les engins agricoles ou les travaux publics. Il exprime son inquiétude quant à la santé économique des exploitations agricoles et s'interroge sur la pertinence de la suppression de la subvention sur les GNR. Selon la Fédération des entrepreneurs des territoires de Normandie, maintenir une taxation réduite serait un facteur de compétitivité pour le monde agricole et forestier, notamment pour compenser les coûts de main-d'œuvre plus importants en France que chez les concurrents européens et mondiaux. De plus, M. le député se soucie de l'impact que pourrait avoir une telle mesure sur le pouvoir d'achat des Français, notamment dans les secteurs agroalimentaires et publics. En effet, si les entreprises françaises subissent une telle hausse de leurs coûts de production, cette dernière se répercutera nécessairement dans le *caddie* des Français. M. le député voudrait connaître sa stratégie pour accompagner les entreprises concernées. Il souhaiterait par ailleurs savoir quels seraient les effets chiffrés d'une telle mesure, en matière de gains économiques pour l'État et de surcoût pour les exploitants agricoles. La presse évoque un impact de 870 millions d'euros qui semble insoutenable pour les agriculteurs et pour les entreprises de travaux publics ou de construction qui, par ailleurs, n'ont pas d'alternative à ce carburant pour leurs engins. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Timothée Houssin](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10337

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6921

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)